Microfilm M537 Senegal

N° 32 OCTOBRE 1946

NOTES AFRICAINES

BULLETIN D'INFORMATION ET DE CORRESPONDANCE DE L'

INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE

CHICAGO NATURAL HISTORY MUSEUM
FEB 4 - 1947

[title page]

4. — QUELQUES RECETTES EMPLOYEES AU SENEGAL POUR PROVOQUER LES REVES

Les moyens de favoriser les rêves actuellement utilisés dans les différentes régions du Sénégal portent tous la trace de l'influence des croyances musulmanes, souvent déformées par les superstitions locales.

Depuis des siècles, c'est l'œuvre de Mohamed Ibn-Sirîna (mort en 110 de l'hégire), ancien savant arabe, considéré comme le premier des grands *mou'abbirs* (interprètes des rêves) dans tout le monde musulman, qui sert de base à cette science. Cette œuvre, d'ailleurs peu fournie en exemples, rassemble les types d'explications les plus fréquents et établit les règles universelles encore valables aujourd'hui.

[p. 89]

Plus tard, un autre savant arabe (Cheïka Abdou Khaniyou de Nabili Chiyou) a remanié et complété le livre de Ibn Sirina ; il a recueilli et classé les rêves divers en catégories logiques selon leur objet (choses, animaux, personnes, êtres surnaturels...) dans un ouvrage important : *Taatire El-Ana m bitâbir El-Manam* (= Pour rendre le monde plus heureux par l'explication des rêves). Ensuite, Eddemiri dans son grand livre appelé *Hayatou el-Hayaouan* (en 2 volumes) a donné des explications précises et exhausives concernant les songes où figurent les animaux.

Telles sont les deux sources d'informations classiques utilisées le plus souvent par les interprètes de songes sénégalais. Mais la religion traditionnelle continue à exercer sur eux une influence indiscutable.

Les quelques pratiques que nous allons citer à

[p. 8(B)]

titre d'exemple relèvent de cette même influence. Utilisées pour provoquer les rêves, on les rencontre partout au Sénégal.

Lieu : Il est toujours essentiel que l'endroit où l'on se couche soit le plus propre possible. Là où un musulman ne peut faire sa prière, on ne peut espérer obtenir un rêve.

Au canton de Kahône (Bas-Saloum), région peu islamisée, les femmes vont, la nuit, se coucher auprès des anciens tombeaux.

Les Ouolof du Cayor, dans le même but, visitent la tombe du grand marabout El Hadj Malick Sy à Tivaouane, les gens du Baol celle de Sérigne Amadou Bamba M'Backé à Touba dans la région Nord de Diourbel.

Moment : Certaines heures sont favorables à la naissance des rêves — surtout celles où le calme est le plus profond, c'est-à-dire depuis minuit jusqu'au matin de bonne heure et l'heure de la sieste (quand il est d'usage de la faire).

Entre tous les mois de l'année, le mois de Nisân (avril) est, d'après une croyance universelle, le plus propice.

Textes à citer : Pour provoquer un rêve favorable, il est recommandé de citer, avant de se coucher, des versets du Coran très variables selon les recettes; ceux du premier livre saint, *le Fâtiha*, se prêtent le mieux à cet usage : le *Souratou el Ikhâssi* (« qhoul houe Allahou ahadoun » = Le Dieu est unique) est le plus fréquemment utilisé : on doit le citer sept fois.

Il en existe d'autres (par exemple : « Astâgh firou Allah ! » = Que Dieu me pardonne !) qu'il faut citer 100 fois.

Les neuf noms de Dieu (*El Djabar* = Le Tout Puissant, *El Moukatabir* = l'Orgueilleux, *El Amad* = l'Eternel, *El Bâtin* = Le Caché, *El Kâdir* = Le Puissant, *El Madjid* = l'Illustre, *El Bourkhân* = le Miracle, *El Mouktadir* = Celui-Qui-Peut-Tout, *El Rahman* = le Miséricordieux) doivent être répétés 21 fois avant le sommeil.

Pratiques diverses : Pour favoriser les rêves favorables aussi bien que pour chasser les mauvais songes, on se conforme à diverses règles qui ne varient que dans le détail.

Ainsi, pour exécuter la pratique de *Istikhâra*, il faut faire ses ablutions (selon un ordre rigoureusement prescrit) et puis, sa prière du soir. Pendant chaque *rakaa* (1), il faut citer 11 fois (ou plus, selon la recette suivie) les versets de *Fâtiha* et d'autres citations du Coran.

Après avoir récité les prières légales, on exprime

(1) Phase de prière qui comporte : 1 position debout. — 1 position baissée, les mains aux genoux. — 2 positions prosternées, le front contre terre. — 1 position assise.

[P.9(A)]

son désir particulier à voix chuchotée en s'abritant la bouche de sa main droite.

Puis on se couche dans un endroit calme et propre, sur le côté droit en plaçant la main droite sous l'oreille.

Drogues et substances : De nombreuses drogues sont fournies pour faciliter les rêves tantôt par les *mou'abbirs* (qui, d'ailleurs, au Sénégal sont relativement très rares), tantôt par d'autres gens expérimentés.

L'usage des racines de *bakis* ou de *sindiègne* (sorte de plante rampante, fréquente dans la partie occidentale du Sénégal) est très répandu ; si l'on s'endort avec un cure-dents de *bakis* ou de *sindiègne* dans la bouche, on aura des visions de terreur où paraissent les démons, les morts et les êtres surnaturels.

On obtiendra le même résultat, si l'on prend, avant d'aller se coucher, une solution d'eau salée où ont fermenté assez longtemps des racines de *sindiègne* dont l'effet est à la fois purgatif et excitant.

Entre autres substances on pourrait mentionner encore l'extrait nommé *kaoulène* (utilisé parfois sous forme de lotion pour le visage), la myrrhe liquide, l'opium, etc...

Plus rarement on pratique la fumigation, dans une case close et isolée où l'on brûle du miel ou de l'encens. Evidemment, ce procédé peut être complété, le cas échéant, par l'une quelconque des pratiques précédentes.

Moyens magiques : Dans tout le Sénégal (comme ailleurs, bien entendu) on trouve un nombre immense de talismans (p.e. les *khâtim*, dessins magiques composés des noms, caractères et chiffres qui possèdent une certaine force surnaturelle), dont le but est de provoquer des rêves favorables ; leur forme varie suivant le désir que le croyant veut réaliser.

Bohumil Holas,
(Ifan, Dakar).

[p. 9 (B)]